

Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Séance du jeudi 09 juillet 2020

Le jeudi 09 juillet 2020, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, conformément à la convocation qui lui a été faite le samedi 04 juillet 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : Mme Laurence MORY.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, Mme Estelle BOUDEWEEL, Mme BLONDEL Stéphanie (à partir de 19h16), M. Gilles COQUELLE, M. Bertrand MERLIN, Mme Mériem BOUCHROUKHANE, Mme Sophie LEFEBVRE.

Représentés

Mme Stéphanie BLONDEL donne pouvoir à Mme Estelle BOUDEWEEL (jusque 19h16), M. Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à M. Gilles COQUELLE, Mme Éliane MASCLET donne pouvoir à M. Bertrand MERLIN.

Un enregistrement audio de la séance est effectué

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame BOUCHROUKHANE Mériem et Madame LEFEBVRE Sophie, installées suite aux démissions de Monsieur NIHOUS Frédéric et Madame LEGRAND Nicole.

SECRÉTARIAT DE SÉANCE

Madame Laurence MORY est chargée d'assurer le secrétariat.

PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 24 février 2020 est adopté.

1 - CCAS D'ARLEUX : Désignation des représentants

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **FIXE** à 16 administrateurs le conseil d'administration du CCAS d'Arleux, dont 8 membres élus et 8 membres nommés.

Sur proposition d'une liste unique :

BLONDEL Stéphanie – BOUDEWEEL Estelle - DE GUBERNATIS Philippe - LEFEBVRE Sophie - MASCLET Eliane - MORY Laurence - PANNECOCKE Laëtitia – POPULAIRE Jean-Louis

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au scrutin secret et procède au vote :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	23
c. Nombre de suffrages exprimés	23
d. Majorité absolue	11

INDIQUER LES NOM ET	NOMBRE D	E SUFFRAGES OBTENUS				
PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres				
BLONDEL Stéphanie	23 Vingt-trois					

Sont élus administrateurs du CCAS d'Arleux : BLONDEL Stéphanie – BOUDEWEEL Estelle - DE GUBERNATIS Philippe - LEFEBVRE Sophie - MASCLET Eliane - MORY Laurence - PANNECOCKE Laëtitia – POPULAIRE Jean-Louis

2 - Délégations aux adjoints et conseillers municipaux

Conformément aux articles L.2122-18 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des délégations qu'il a consenti

- Aux adjoints
 - Madame Laurence Mory 1ère adjointe au maire déléguée à l'action sociale, au bienêtre et à la santé
 - Monsieur Serge GIBERT 2ème adjoint au maire délégué à la sécurité, la prévention et la médiation
 - Madame Laëtitia LAURENT 3^{ème} adjointe déléguée aux affaires scolaires, péri et extrascolaires
 - Monsieur Jean-Louis POPULAIRE $4^{\rm ème}$ adjoint au maire délégué aux services techniques et suivi de chantiers
 - Madame Fatima GHADI 5^{ème} adjointe au maire déléguée au rayonnement de la commune et aux relations avec les partenaires culturels
 - Monsieur Arnaud GLABIEN 6ème adjoint au maire délégué à la transition écologique et à la mobilité
- Aux conseillers délégués
 - Madame Stéphanie BLONDEL Conseillère déléguée à la Jeunesse
 - Madame Estelle BOUDEWEEL Conseillère déléguée à la Communication
 - Monsieur Jean-Paul CRAYE Conseiller délégué au suivi budgétaire et à la commande publique
 - Monsieur Philippe DE GUBERNATIS Conseiller délégué aux infrastructures et activités sportives
 - Monsieur Sébastien DESCAMPS Conseiller délégué au Cadre de vie
 - Madame Cathy DELPLANQUE Conseillère déléguée aux festivités
 - Madame Géraldine MARCHISET Conseillère déléguée à la Voie d'eau et à la Batellerie
 - Madame Laëtitia PANNECOCKE Conseillère déléguée à l'Implication citoyenne et au vivre ensemble
 - Monsieur Bertrand SIX Conseiller délégué à l'Artisanat et au commerce
 - Monsieur Ludovic VALETTE Conseiller délégué à l'Urbanisme, aux énergies et à l'aménagement foncier

3 - Taux d'imposition 2020

Le Conseil municipal accepte à l'UNANIMITE de maintenir les taux comme suit :

- - Taxe foncière 18,83%
- Taxe foncière non bâti 62,48 %

4 - Autorisations de programme et crédits de paiement

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal **DÉCIDE** à 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

D'abonder les crédits pour l'année 2020 afin de financer les travaux de maintenance des deux forages pour la géothermie de l'opération 278 « Réhabilitation de la Salle Marcel Paul

Montant de	Montant de l'opération	Réalisations	Report	Budget 2020
l'opération initiale	actualisée	antérieures	кероп	Budget 2020
1 778 479,43 €	1 834 358,90 €	1 738 358,90 €	40 000,00 €	56 000,00 €

Financements obtenus

État	12 500,00 €
CNDS	160 000,00 €
Région	144 431,97 €
Département	524 245,43 €
Douaisis Agglo	185 000,00 €
ADEME	32 560,00 €
Part communale	734 621,50 €

hors récupération FCTVA N-1

- De confirmer les décisions antérieures pour les opérations suivantes

Opération 290 - Aménagement de la place de la mairie

Montant de l'opération	Réalisations antérieures	Report	Budget 2020	Budget 2021
831 000,00 €	561 338,55 €	169 600,00 €	100 061,45 €	- €

Financements obtenus

Etat 149 510,00 €
Département 248 743,00 €
Part communale 432 747,00 €

hors récupération FCTVA N-1

Opération 324 - Halle de marché

Montant de l'opération	Réalisations antérieures	Report	Budget 2020	Budget 2021	
555 000,00 €	17 250,31 €	32 000,00 €	505 749,69 €	- €	

Opération 329 - 16 place du Monument

Montant de l'opéra	tion Réalisations antérieures	tion Report	Budget 2020	Budget 2021
440 523,	51 € 170 633,53	51 € 170 633,53 € 4 400,00	265 489,98 €	

De reporter les crédits à 2021 pour l'opération 322 « Aménagement de la RD 65 »

Montant de l'opération	Réalisations antérieures	Report	Budget 2020	Budget 2021
371 881,12 € €	62 321,57 €	16 600,00 €	- €	292 959,55 €

Financement prévisionnel

Département 21 300,00 €

Part communale 327 843,12 €

hors récupération FCTVA N-1

- De supprimer l'AP/CP pour l'opération 330 Acquisition rue des Lumières

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour afin d'examiner les points 21, 22 et 23 avant le vote du budget. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

21 - ACQUISITION 3 RUE DES LUMIERES : ABROGATION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été sollicité par une initiative privée qui souhaiterait également procéder à acquisition de cet immeuble afin de réhabiliter la partie commerciale mais également habitation.

Monsieur le Maire rappelle que la politique menée dans le cadre de l'AMI centre-Bourg a pour objectif, entre autre, de permettre d'insuffler et de favoriser également l'initiative privée ; la Commune ne devant porteur de projet qu'en cas de carence avérée de cette dernière.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer et le cas échéant décider d'abroger la délibération susmentionnée afin de permettre cette vente sous seing privé ; étant précisé que toute transformation de l'immeuble pour une autre destination sera refusée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'abroger la délibération n°1786 en date du 1er février 2019
- De préciser que toute transformation d'usage de l'immeuble sise 3 rue des Lumières sera interdite

22 - Acquisition et requalification 2 place du Monument

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à poursuivre la politique AMI Centre-Bourg dont l'un des objectifs majeurs est de favoriser et améliorer l'offre commerciale en cœur de ville.

L'actuelle boucherie, située au 2 place du Monument, se caractérise par un immeuble de grande ampleur dont une partie est cependant sous-exploitée. Il s'agit du logement d'habitation à l'étage ainsi que du hangar concomitant à la boucherie.

Il pourrait être opportun pour la Commune d'étudier la possibilité de requalifier cet ensemble en confortant la boucherie en place, créant une ou deux nouvelles cellules commerciales ainsi qu'en transformant l'étage pour favoriser la création de nouveaux logements.

A ce titre, Monsieur le Maire souligne que l'acquisition et les travaux pourraient être financés par la Région au titre de l'appel à projet de « redynamisation des centres-villes et centre-bourgs ».

Invité à délibérer, le Conseil municipal, à 20 voix POUR et 3 abstentions, **DÉCIDE** :

- D'approuver la réalisation d'une étude sous maitrise d'ouvrage communale pour la requalification du 2 place du Monument
- De donner son accord de principe pour l'acquisition du 2 place du Monument à 168 000,00 € (hors frais de notaire) sous réserve du rendu de l'étude, de l'obtention de financement et des autorisations d'urbanismes.

23 - Acquisition et requalification 11 rue de la Chaussée

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par correspondance reçue le 29 juin dernier, la Commune a été informée de l'intention de vente d'un immeuble situé au 11 rue de la Chaussée –cadastré D 581 pour une contenance totale de 591 m² - au prix de 75 000 €.

L'acquisition de ce bien, idéalement situé à proximité du centre-bourg, du futur village vacances mais également de commerces et services, offre une réelle opportunité de pouvoir y aménager un parking de stationnement.

Monsieur le Maire rappelle en effet que dans le cadre de l'étude cadre de vie menée en 2006, conforté par l'AMI centre-bourg de 2015, la rue de la Chaussée, de par l'étroitesse de ses trottoirs, a toujours été identifiée comme lieu grandement déficient en stationnement. Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que de tels projets ont déjà pu être réalisés mais il serait intéressant de compléter cette offre.

Invité à délibérer, le Conseil municipal, à 20 voix POUR et 3 abstentions **DÉCIDE**:

- D'acquérir par voie de préemption le bien situé au 11 rue de la Chaussée, cadastré section D numéro 591, d'une superficie totale de 591 m²
- De fixer le prix de vente à 75 000 €; ce prix étant conforme au prix de vente fixé dans la déclaration d'intention d'aliéner reçu par les services
- D'autoriser Monsieur le maire à exercer le droit de préemption au nom de la Commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente

Mme Stéphanie BLONDEL rejoint la séance à 19h16.

6 - Budget principal

Sur présentation par Monsieur Jean-Paul CRAYE, conseiller délégué au suivi budgétaire et à la commande publique, du budget principal, par chapitres et par opérations conformément à la nomenclature M14;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal **ADOPTE** à 17 voix POUR 6 CONTRE, le budget principal qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de

- 2 656 073,13 € en section de fonctionnement
- 4 189 823,51 € en section d'investissement.

7 - Budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé

Sur présentation par Monsieur Jean-Paul CRAYE, conseiller délégué au suivi budgétaire et à la commande publique, du budget annexe de la Foire à l'Ail fumé, par chapitres et par opérations conformément à la nomenclature M14;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal **ADOPTE** à 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, le budget annexe de la Foire à l'Ail fumé qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de

- 52 380,00 € en section de fonctionnement
- 8 791,16 € en section d'investissement.

8 – AMI Centre-Bourg : Amortissement des aides d'investissement

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal DÉCIDE

- D'amortir sur une année les aides d'investissement accordées dans le cadre de l'AMI Centre-Bourg pour les travaux de rénovation des vitrines des locaux commerciaux
- D'amortir sur une année les aides d'investissement accordées dans le cadre de l'AMI Centre-Bourg pour les travaux d'accessibilité et de sécurisation des locaux

9 - Tarifs 2020 camping municipal

Vu la délibération n°1916 en date du 17 décembre 2019 instaurant les tarifs du camping municipal ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19;

Vu l'arrêté 3410-20 en date du 18 mars 2020 portant fermetures des établissements et bâtiments communaux ;

Considérant la fermeture du camping municipal du 1er avril au 02 juin 2020;

Sur proposition d'appliquer un abattement de 15 %;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal

- APPROUVE un abattement de 15 % sur les tarifs d'emplacement du camping municipal

FIXE les tarifs du camping municipal jusqu'au 31 décembre 2020 comme suit :

 Emplacement caravane
 Par an
 1 283,82 € TTC

 Emplacement mobilhome
 Par an
 1 426,47 € TTC

 Emplacement pour jardin
 Par an
 96,26 € TTC

 PRÉCISE que les présentes décisions dérogent à la délibération n°1916 en date du 17 décembre 2019

10 - Tarifs péri et extrascolaires 2020-2021

Sur invitation à fixer les tarifs de la restauration, des activités périscolaires et extrascolaires pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 ;

Sur proposition au vu du contexte de crise sanitaire de maintenir les tarifs fixés par délibération n°1863 du 28 août 2019 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **RECONDUIT** la tarification sociale pour la restauration scolaire et extrascolaire à compter du 1^{er} septembre 2020
- **FIXE** à 1,00 € le tarif pour la tranche la plus basse
- FIXE les tarifs des services périscolaires et extrascolaires comme suit :

ALSH & Cantine	Unité		Arleux			Extérieur			
ALSH & Cantine	Office	Inf à 400	401 à 599	Sup à 600		Inf à 400	401 à 599	Sup à 600	
Garderie Périscolaire (période scolaire et alsh)	L'heure	1,02 €	1,13 €	1,43 €		1,52€	1,69€	1,91 €	
Etudes surveillées 16h30-17h45	La séance	1,48 €	1,67 €	2,21€		2,47 €	2,78€	3,30 €	
Accueil de loisirs petites et grandes vacances	la semaine	30,19€	33,57€	39,00€		58,54 €	64,98€	75,84 €	
Stage de foot (repas inclus)	La semaine	46,87€	52,10€	57,82 €		78,08 €	86,79€	92,62€	
Restauration									
en période scolaire & alsh		1,00€	3,69€	4,00€		1,00€	4,95€	5,28€	
Avec majo de 30% pour inscription hors délai	Le repas	1,30 €	4,79 €	5,20€		1,30€	6,43 €	6,87 €	
Personnel communal et enseignants			3,69€						
Enfants scolarisés à Palluel					i i		8,36 €		

ECOLE DE MUSIQUE		Arleux	Extérieur
Frais d'inscription à l'école de musique		22,41 €	24,67 €
Cours collectifs de solfège		137,82€	181,81 €
1er instrument de musique			
(20 min)		150,16€	206,58 €
(30 min)		158,69€	255,82 €
(40 min)		174,52€	310,39 €
2ème instrument de musique			
(20 min)		107,61€	137,32 €
(30 min)	L'année	122,20€	204,43 €
(40 min)		149,03€	260,34 €
Cours collectif de violon		158,69€	255,82 €
Cours d'orgue		158,69€	313,47 €
Chorale		50,47 €	50,47 €
Réduction famille à partir de la 2è inscription		-10,00 €	-10,00€
Location d'instrument		75,13€	75,13 €

AUTRES		Arleux	Extérieur
Adhésion à la Médiathèque			
Moins de 16 ans	L'année	Gratuit	Gratuit
Plus de 16 ans		5€	10€
Spectacle conventionné			
Moins de 16 ans	L'entrée	5€	5€
Plus de 16 ans		10€	10€
Autres spectacles	L'entrée	5€	5€

- PRÉCISE que

- ces tarifs seront applicables du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021
- les tarifs « arleusiens » s'appliquent pour les personnes qui sont inscrites au rôle des contributions directes ainsi que les agents communaux
- les tarifs « **extérieur** » s'appliquent pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions précitées
- Le règlement des ALSH et stage pourra être <u>échelonné au cours des trois premiers</u> mois suivants la date de facturation et ce, pour tout montant supérieur à **50,00** €
- Le règlement des activités de musique pourra être <u>échelonné au cours des trois</u> premiers mois suivant le jour de l'inscription, et ce, pour tout montant supérieur à 60,00 €

 Le règlement des activités de musique pourra être <u>échelonné au cours des trois</u> premiers mois suivant le jour de l'inscription, et ce, pour tout montant supérieur à 60,00 €

11 - Foire à l'Ail 2020 : Demande de subventions

Vu le budget primitif de la Foire à l'Ail Fumé ;

Considérant que ce budget, s'élevant à 52 380 € HT, pourrait bénéficier d'une subvention de :

- La Région pour un montant de 15 000 €
- Du Département pour un montant 4 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De solliciter une subvention d'un montant de 15 000 € auprès de la Région
- De solliciter une subvention d'un montant de 4 500 € auprès du Département
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

12 - Requalification du 29 rue de la Chaussée

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le projet de requalification du 29 rue de la chaussée en deux cellules commerciales et un parking
- **APPROUVE** les plans d'aménagements ainsi que l'enveloppe de travaux fixés à 220 000,00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à rechercher des financements auprès des partenaires ainsi que déposer les dossiers de demande de financement
- PRÉCISE que la réalisation du projet sera soumise à obtention du permis de construire afférent.

13 - Centre-Bourg - Halle de marché : Demande de subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'approuver le nouveau plan de financement des travaux de construction d'une halle de marché et de son parvis

			Financement			
Montant HT des dépe	Organisme	Montant de la subvention	% (dépenses estimées)			
Construction de la halle	371 191,78 €	Région	160 000,00 €	39,84%		
Aménagement du parvis de la halle	30 389,08€	FISAC	57 645,00 €	14,35%		
		Douaisis Agglo	91 967,93 €	22,90%		
		Commune	91 967,93 €	22,90%		
TOTAL	401 580,86 €	TOTAL	401 580,86 €	100,00%		

- De solliciter auprès de la région une subvention d'un montant de 160 000 € au titre de la redynamisation des centre-bourgs et correspondant à 39,84 % du montant HT des travaux
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision

14 – Subvention aux associations 2020

Après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur Serge GIBERT et Madame Stéphanie BLONDEL ne participent ni au vote ni débat en ce qui concerne la demande des Amis du Parcours en tant que membres de l'association :

Le Conseil municipal **DÉCIDE**

- A 18 voix POUR et 3 ABSTENTIONS d'accorder une subvention de 300 € aux Amis du Parcours
- A 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS d'accorder une subvention de
 - 200 € à l'Étoile de Lili
 - 100 € à la Prévention routière
 - . 200 € au Secours Populaire

15 – Ligne de trésorerie de 400 000 €

Par délibération n°1873 en date du 28 août 2019, le Conseil municipal autorisait Monsieur le maire à contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 500 000 € pour le financement des opérations d'investissement en cours.

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par décision n°2020-1 en date du 13 janvier 2020, une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € a été contractée auprès de la Banque Postale aux conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Montant maximum	400 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 0.88 % l'an
Base de calcul	Exact/360
Taux Effectif Global (TEG)	1.04 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 17 Janvier 2020
Date d'échéance du contrat	le 15 Janvier 2021
Commission d'engagement	600.00 EUR, soit 0.15 % du Montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.10 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de crédit d'office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

16 – Aménagement de l'espace rue André Joseph Leglay : Affermissement de la tranche optionnelle 2

Le Conseil Municipal, invité à délibérer, **DÉCIDE** d'affermir la tranche optionnelle 2 pour les lots 1 et 2 pour le marché de travaux d'aménagement de l'espace rue André Joseph Leglay.

17 - Remise aux normes accessibilité et sécurité de la mairie : maîtrise d'œuvre, avenant n°1 n°1

Le Conseil Municipal sera invité à délibérer quant à la fixation du montant définitif de rémunération de la maitrise pour les travaux de mises aux normes sécurité et accessibilité de la mairie suivant attribution des lots.

Date du contrat : 29 mai 2018

Montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de TVA 20,00 %

Montant HT 7 000,00 €

Montant TTC 8 785,00 €

Base travaux HT : 70 000,00 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de TVA 20,00 %

Montant HT 15 520,37 €

Montant TTC 18 624,45 €

Base travaux HT : 147 121,96 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De conclure l'avenant n°1 comme ci-avant énoncé
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution de la présente décision

18 – Tonte des espaces verts de la BTA ARLEUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De prendre en charge l'entretien des espaces verts de la Brigade territoriale d'Arleux à raison de 12 passages par an
- De confier la réalisation de cette prestation à l'entreprise JARDINS LANCIAUX pour un montant de 2 160 € TTC
- De conclure une convention avec la BTA d'Arleux précisant les modalités financières et techniques pour cet entretien
- D'Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention ainsi que tous documents et acte utiles à l'exécution des présentes décisions.

19 - Registre : renouvellement du groupement de commandes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou registres anciens
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriales du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

é

20 - Logement d'urgence : Convention avec le CCAS d'ARLEUX

Après en avoir délibérer à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE

- De créer au sein de la commune un logement d'urgence qui permettra d'assurer l'hébergement ou le relogement temporaire des habitants de la commune
- D'arrêter le principe d'une participation financière mensuelle calculée chaque mois selon la grille des ressources, des dettes et charges diverses ; étant précisé que cette participation serait proratisée en tenant compte de la durée de l'occupation réelle
- D'approuver le règlement intérieur
- De confier la gestion et l'accompagnement social au Centre Communal d'Actions Sociales d'ARLEUX
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des présentes décisions

24 – Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire rend compte des dernières décisions pour lesquelles l'usage du droit de préemption n'a pas été exercé

- IMMEUBLE :

127 rue du Bollard - 110 rue des Murets Simon - 207 rue de Brunémont – 46 parcours Philippe Antoine Merlin - 40 rue du 8 mai - 425 rue André Joseph Leglay - 50 rue Jacques Duclos - 56 rue du Marais - 53 rue Philippe Antoine Merlin - 68 rue de Douai – 21 rue du Bias - 63 T rue du Bias - 7 rue de la Poste - 63 rue du Bias - rue de la Poste (D 1806) - 38 rue Jacques Duclos - 32 rue du Bias - 355 Rue Freycinet - 37 voie des Meuniers - 447 rue André Joseph Leglay

- TERRAIN:

B 463p, rue André Joseph Leglay - rue Salvador Allende (ZC 383 - 385- 386 - 388- 390) - Chemin des Croix - ZI 510 - rue Salvador Allende (ZC 384 _ ZC 387) - B 1988p Lot 15 Le Petit Marais

25 Permis de construire

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des dernières autorisations délivrées pour les demandes de permis de construire :

- AUTORISATION

PC 059 015 19 O 0012 : Domaine des Fucus - construction de 15 logements individuels

PC 059 015 19 O 0013 : Allée Wautriche - construction de 27 logements locatifs

PC059 015 19 O0014 : Chemin du Touage (ZI 520) - Construction d'une maison individuelle à usage d'habitation

PC 059 015 19 O 0015: Lotissement Le Domaine des Fucus, Lot 90 - Nouvelle construction

PC 059 015 20 O 0001 : Rue Simone Veil Lot 15 Résidence du "Petit Marais" – Construction d'une maison individuelle

PC 059 015 20 O 0003 : Lot 89 Lotissement Le Domaine des Fucus - Construction d'une maison individuelle

PC 059 015 20 O 0004 : 10 E-F-G avenue de la Gare - Construction de 3 garages pour les logements locatifs existants

- REFUS

PC 059 015 20 O 0002 : 181 rue de Brunémont - construction d'un carport démontable (soumis à déclaration préalabe)

26 – Déclarations préalables de travaux

Monsieur le Maire rend compte des dernières décisions prises concernant les déclarations préalables de travaux :

- AUTORISATION

DP 059 015 19 O 0033 : 7 cité du Cambrésis – Extension

DP 059 015 20 O 0001 : 13 parcours Philippe Antoine Merlin - Modification menuiserie extérieure

DP 059 015 20 O 0002 : 40, rue de Douai - Portail et Clôture

DP 059 015 20 O 0003 : 1 rue du Bias - Remplacement menuiseries extérieures + pose de fenêtres de toit

DP 059 015 20 O 0004 : 334 rue Simone Veil - Démolition et construction d'un abri de jardin.

DP 059 015 20 O 0007 : 129 rue André Joseph Leglay – Appentis

- REFUS

DP 059 015 20 O 0005 : 2 rue du Bias - Création d'une extension (non respect de l'alignement)

DP 059 015 20 O 0010 : Rue Simone Veil - Rénovation des peintures extérieures de l'usine de traitement (dossier incomplet)

27 - APE François Noël : Demande de domiciliation

Le Conseil municipal, après en avoir délibérer à l'unanimité, **ACCEPTE** la domiciliation de l'Association des Parents d'Élèves de l'école François Noël en mairie.

28 - Mission d'archivage : convention avec le CDG59

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des délégations qu'il a reçu, une convention a été conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission d'archivage.

En effet les travaux de sécurisation et mise aux normes de la mairie comporte, entre autres, l'isolation des locaux d'archives. Ces dernières ont donc dû être temporairement déplacées et il semblait opportun de procéder dans le même temps au tri, à l'élimination, au classement, à l'inventaire et l'indexation des archives selon la réglementation en vigueur.

Le montant pour cette prestation s'élève à 2 700 € TTC pour une base de 7h de travail.

29 - 2S 2C continuité scolaire - convention

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que durant la gestion de la crise sanitaire une convention a été conclue avec les services de l'Education nationale de Lille afin d'assurer l'accueil des élèves sur le temps scolaire par des intervenants autres que leur professeurs.

Cette convention avait pour objet de définir les modalités d'accueil ainsi que la participation financière fixée à 110 € par jour pour un groupe de 15 élèves en compensation.

Vu, le secrétaire de séance, Mme Laurence MORY